



## DELIBERATION N°2024/04/47 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### OBJET

**Convention de participation financière avec la commune de Vauvert pour des travaux d'amélioration du débit du réseau d'eau potable de la ZAC Pôle des Costières**

Séance du 24 avril 2024  
Date de convocation : 18 avril 2024  
Membres en exercice : 37  
28 présents – 35 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre avril, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Joël TENA, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Bruno PASCAL, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11<sup>ème</sup> Vice-Président – Leila AMROUT, 1<sup>er</sup> Membre délégué, Christian SOMMACAL, 2<sup>ème</sup> Membre délégué – Mesdames Carole CALBA, Françoise TURRIBIO, Véronique BENEZET, Martine KUFFER, Nelly RUIZ, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Rachida OUJEDDOU, Conseillères Communautaires – Messieurs André MEGIAS, Farouk MOUSSA, Jérémy PEREDES, Christophe TICHET, Mohammed TOUHAMI, Rodolphe RUBIO, Serge GARNIER, Conseillers Communautaires.

### Absents ayant donné procuration

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à Françoise TURRIBIO
- Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT
- Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER
- Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Annick CHOPARD
- Sandrine RIOS a donné procuration à Carole CALBA

### Absentes excusées

- Mesdames Nadia BELAOUNI et Bernadette MAUMEJEAN, Conseillères communautaires.

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

## **RAPPORTEUR : Bruno PASCAL**

### **EXPOSE**

La commune de Vauvert envisage sur son territoire des travaux de maillage du réseau d'eau potable de la ZAC Pôle des Costières, avec celui de la rue des Acacias, qui permettront d'augmenter les débits, notamment pour les poteaux d'incendie.

Les équipements correspondants, utiles pour la commune de Vauvert, sont également indispensables à la Communauté de communes de Petite Camargue pour le développement de la zone d'activité économique, relevant de notre compétence.

La commune a donc sollicité la Communauté de communes pour demander de contribuer financièrement aux travaux, dont le coût est évalué à 269 087,89 € TTC (224 239,91 € HT).

La participation financière de la Communauté de communes représentera 50 % du coût HT des travaux (ce qui représente, sur la base de l'estimation, une participation prévisionnelle de 112 120 euros HT). Les obligations réciproques en résultant font l'objet de la présente convention ci-jointe.

Une convention de participation similaire portant sur le même projet avait initialement été adoptée par délibération n°2019/11/123 du Conseil de Communauté du 13 novembre 2019.

Cependant, dans la mesure où les travaux objets de la convention n'ont pas été réalisés dans le délai de deux ans imparti par la convention, cette dernière s'est terminée sans avoir été mobilisée.

Le projet ayant été relancé par la commune de Vauvert et les tarifs ayant évolué, il est nécessaire d'adopter une nouvelle convention de participation.

### **PROPOSITION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération N°2017/12/104 du 14 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Petite Camargue ;

**Vu** la délibération n°2019/11/123 du Conseil de Communauté du 13 novembre 2019 adoptant une convention similaire sur ce même projet ;

**Vu** la délibération N° 2024/03/32 du 27 mars 2024 adoptant le Budget Principal 2024 de la Communauté de communes ;

**Vu** la convention de participation aux travaux d'amélioration du débit du réseau d'eau potable de la ZAC Pôle des Costières ci annexée ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Développement économique » du 9 avril 2024 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission « Finances, mutualisations et attribution des fonds de concours » du 15 avril 2024 ;

**Vu** l'examen en Bureau Communautaire du 16 avril 2024 ;

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- de PARTICIPER financièrement, en vue des travaux d'amélioration des débits du réseau d'eau potable de la ZAC Pôles des Costières, à hauteur de 50 % de leur coût HT, estimé à 224 239,91 euros HT (269 087,89 euros TTC).

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**Le Président**

**André BRUNDU**



Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 29/04/2024



ID : 030-243000593-20240424-DL2024\_04\_47-DE